



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 28 février 2013

Aperçu mensuel – Février 2013

Etrangers (population résidante permanente)	1 837 735
Immigrants (population résidante permanente)	11 430
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 6 051
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	5 509
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	909
Naturalisations accordées	1 813

Table des matières

1. Tendances et évolution en février 2013	2
2. Population résidante étrangère	4
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en février 2013.....	4
3.2 Emigration et bilan migratoire.....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	5
4. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2. Actifs UE-8.....	7
4.3 Contingents UE-2	7
4.4 Frontaliers.....	8
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	9
4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs).....	9
4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques	9
4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année	10
4.6.4 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année – Graphiques... ..	10
5. Naturalisations	11
Acquisition de la nationalité suisse.....	11
6. Taux de chômage	11

1. Tendances et évolution en février 2013

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de février 2012.

Population résidente permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4

Immigration globale : En février 2013, l'immigration⁶ dans la population résidente permanente a augmenté par rapport à février 2012 (augmentation de +4,1%). Cette augmentation est le fait des ressortissants de l'UE/AELE (+12,7%). L'immigration des ressortissants d'Etats tiers a diminué (-15,4%). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷ : Le bilan migratoire reste positif en février 2013 ; il est supérieur à celui de février 2012 (+4,8%). Cette augmentation est le fait des ressortissants de l'UE/AELE (+23,3%). Le bilan migratoire des ressortissants d'Etats tiers a diminué (-31,9%). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE et de l'UE-8* :

Depuis le 1^{er} mai 2011, les Etats de l'UE-8 bénéficie de la libre circulation complète des personnes. Toutefois, comme l'accord lui en donne la possibilité, le Conseil fédéral a décidé le 18 avril 2012 de réintroduire des contingents d'autorisations à l'égard des ressortissants des Etats de l'UE-8. Cette mesure, qui est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2012, et porte provisoirement sur une année, ne concerne que les travailleurs ressortissants de l'UE-8 qui prennent un emploi en Suisse pour une longue durée (un an ou plus) ou s'établissent dans notre pays en tant qu'indépendants. Les quotas sont établis sur une base trimestrielle. Chaque trimestre, 545 autorisations de séjour B sont mises à disposition.

Le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail en février 2013 par rapport à février 2012 a augmenté pour les personnes actives en provenance de l'UE-17/AELE: Le nombre de nouvelles entrées effectives a augmenté de +15,2%. En comparaison avec le mois de février 2012, le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail pour les personnes actives en provenance de l'UE-8 a aussi augmenté de +22,5%. → Voir p. 6/7

Contingents UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-2 est quantitativement peu importante. La demande pour les autorisations B pour les ressortissants de l'UE-2 est grande. → Voir p. 7

Autorisations frontalières⁸ : Les autorisations frontalières délivrées en février 2013 ont diminué de -6,4% par rapport à celles accordées au même mois de l'année précédente. Le nombre d'autorisations

¹ **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

Bulletin Immigration

Situation au 28 février 2013

frontalières délivrées en février 2013 a été inférieur à celui des autorisations frontalières accordées un mois plus tôt, en janvier 2012. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers⁹. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En février 2013, 22 115 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à février 2012, leur effectif a augmenté d'environ 9% (+1 901 annonces); le nombre de jours de travail a diminué (-1,3%). Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont connu une augmentation (+10,9%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans les secteurs « l'industrie et de l'artisanat » et « services » ; il a diminué dans le secteur « agriculture ». → Voir p. 8

Autorisation selon la LEtr / l'OASA¹⁰ : En décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'OASA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La révision partielle de l'OASA sépare en deux catégories les contingents d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour : un contingent pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE et un contingent pour les autorisations de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants de l'UE/AELE qui fournissent des services transfrontaliers d'une durée supérieure à 90 ou 120 jours en Suisse.

3500 autorisations de séjour et 5000 autorisations de séjour de courte durée ont été libérées pour les personnes provenant d'Etats tiers. Les prestataires de services des Etats de l'UE/AELE obtiennent 3000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour.

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA) : 15% du contingent des autorisations de courte durée et 14% de celui des autorisations de séjour réservés aux ressortissants d'Etats tiers étaient épuisés à la fin du mois de février 2013. → Voir p. 9

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation ; s'ils séjournent plus de 120 jours en Suisse, ils sont en outre soumis au contingent. Les contingents sont mis à disposition sur une base trimestrielle. 125 autorisations B et 750 autorisations L ont été libérées pour le premier trimestre de contingentement, de janvier à mars 2013. Fin février 2013, le taux d'utilisation des autorisations de courte durée s'est élevé à 25% du total annuel, celui des autorisations de séjour de 9%. → Voir p. 10

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de février 2013 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente (-29,7%). En tête, on trouve les Italiens, suivis par les Allemands, les Serbes, les Kosovars et les Turques. → Voir p. 11

Taux de chômage : Le taux de chômage parmi les étrangers est généralement supérieur à celui des ressortissants suisses. Une analyse différenciée montre que les taux de chômage varient considérablement selon la nationalité. En comparaison avec le mois de février 2012, le taux de chômage qui se situe à 3,4% est resté constant (février 2012 : 3,4%). Le taux de chômage des ressortissants étrangers en février 2013 s'élevait à 6,7% ; dans le même mois de l'année dernière, soit en février 2012, il était de 7,0%. → Voir p. 11

⁸ **Frontalier :** Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

⁹ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹⁰ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 28 février 2013

	Population résidante permanente étrangère		
	Février 2012	Février 2013	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 783 351	1 837 735	+ 3.0
UE-27+AELE	1 155 748	1 205 711	+ 4.3
UE-17	1 099 069	1 140 482	+ 3.8
UE-8	41 984	48 057	+ 14.5
UE-2	10 887	13 325	+ 22.4
Ressortissants d'Etats tiers	627 603	632 024	+ 0.7

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en février 2013

	Population résidante permanente étrangère		
	Février 2012	Février 2013	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	10 982	11 430	+ 4.1
UE-27+AELE	7 628	8 594	+ 12.7
UE-17	6 604	7 586	+ 14.9
UE-8	808	706	- 12.6
UE-2	191	275	+ 44.0
Ressortissants d'Etats tiers	3 354	2 836	- 15.4

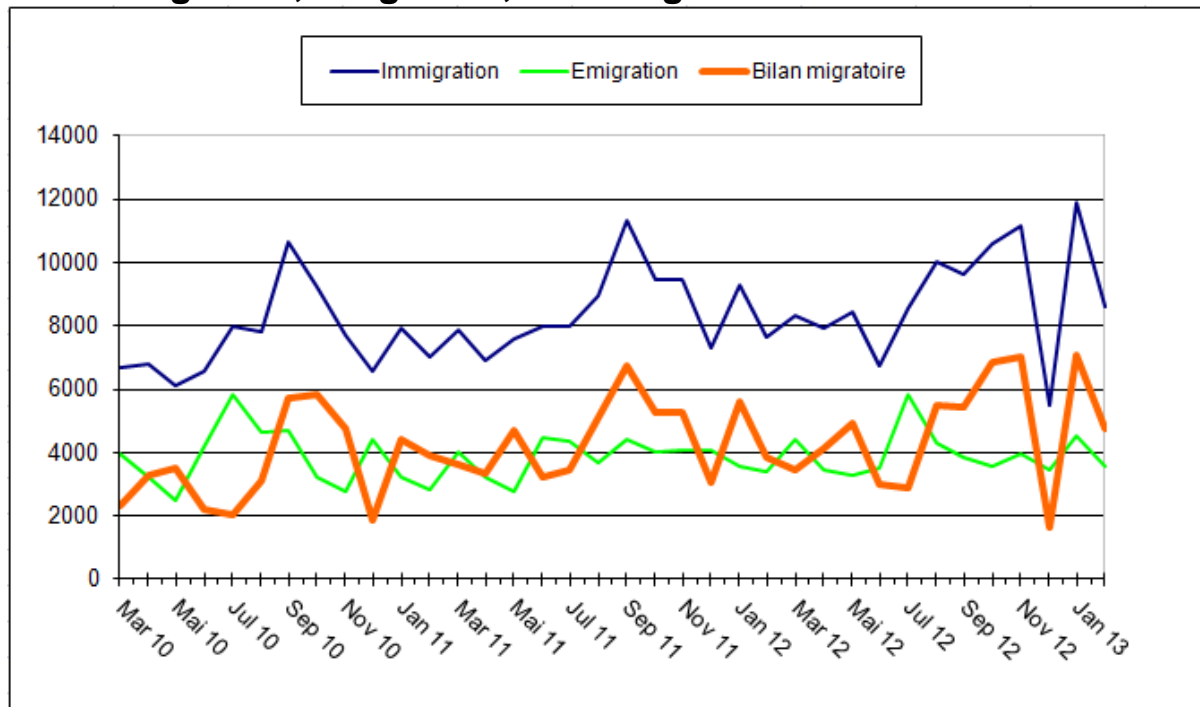
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Février 2012	Février 2013	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹¹			
Etrangers (total)	4 668	4 963	+ 6.3
Ressortissants UE-27/AELE	3 406	3 559	+ 4.5
UE-17	3 175	3 215	+ 1.3
UE-8	183	222	+ 21.3
UE-2	33	97	+ 193.9
Ressortissants d'Etats tiers	1 262	1 404	+ 11.3
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	5 774	6 051	+ 4.8
Ressortissants UE-27/AELE	3 841	4 735	+ 23.3
UE-17	3 097	4 147	+ 33.9
UE-8	583	419	- 28.1
UE-2	154	170	+ 10.4
Ressortissants d'Etats tiers	1 933	1 316	- 31.9

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹²



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

¹¹ **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹² Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

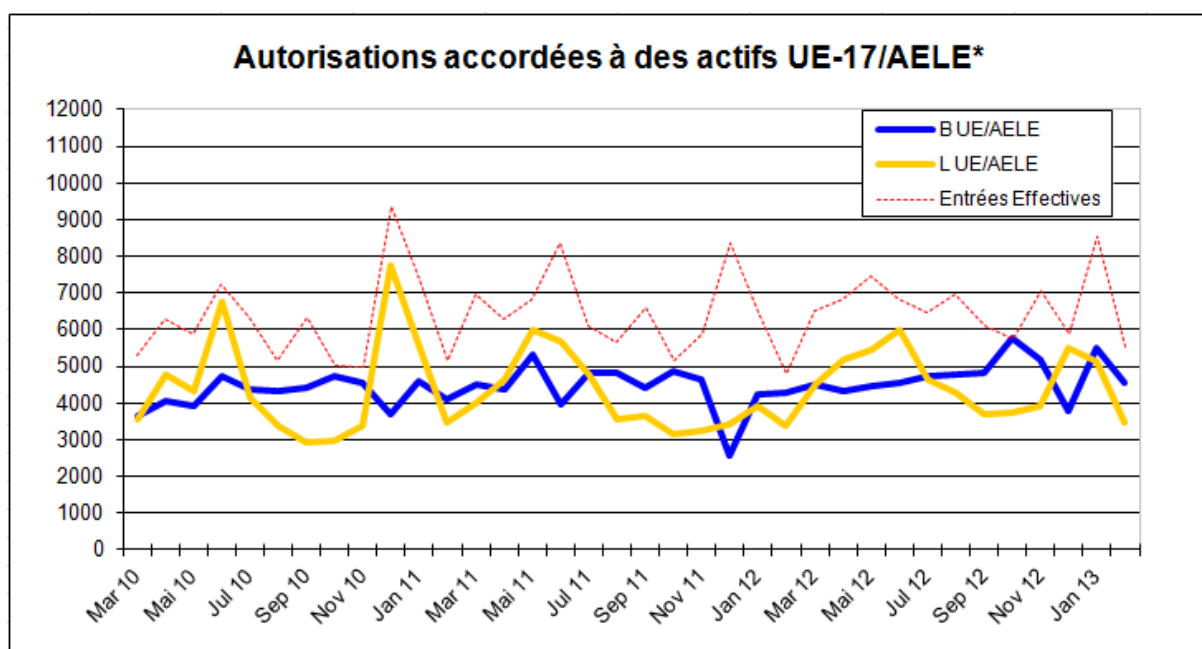
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2012/13	Différence en %	Année précédente	2012/13	Différence en %	Année précédente	2012/13	Différence en %
Mars	4 509	4 512	+ 0.1	4 033	4 489	+ 11.3	6 989	6 538	- 6.5
Avril	4 361	4 315	- 1.1	4 647	5 176	+ 11.4	6 312	6 821	+ 8.1
Mai	5 306	4 448	- 16.2	5 993	5 468	- 8.8	6 820	7 459	+ 9.4
Juin	3 962	4 545	+ 14.7	5 668	6 014	+ 6.1	8 361	6 819	- 18.4
Juillet	4 812	4 722	- 1.9	4 804	4 637	- 3.5	6 110	6 469	+ 5.9
Août	4 807	4 792	- 0.3	3 556	4 294	+ 20.8	5 679	6 952	+ 22.4
Septembre	4 430	4 823	+ 8.9	3 662	3 681	+ 0.5	6 625	6 127	- 7.5
Octobre	4 864	5 775	+ 18.7	3 156	3 760	+ 19.1	5 146	5 739	+ 11.5
Novembre	4 648	5 183	+ 11.5	3 256	3 910	+ 20.1	5 884	7 056	+ 19.9
Décembre	2 567	3 793	+ 47.8	3 422	5 485	+ 60.3	8 363	5 902	- 29.4
Janvier	4 224	5 498	+ 30.2	3 904	5 155	+ 32.0	6 465	8 559	+ 32.4
Février	4 298	4 574	+ 6.4	3 367	3 484	+ 3.5	4 783	5 509	+ 15.2
Total	52 788	56 980	+ 7.9	49 468	55 553	+ 12.3	77 537	79 950	+ 3.1

Source : ODM, P&A



Source : Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

4.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2012/13	Différence en %	Année précédente	2012/13	Différence en %	Année précédente	2012/13	Différence en %
Mars	214	602	+ 181.3	1 452	1 147	- 21.0	1 260	1 337	+ 6.1
Avril	195	687	+ 252.3	1 047	1 184	+ 13.1	1 080	1 514	+ 40.2
Mai	989	359	- 63.7	1 210	1 453	+ 20.1	1 677	1 561	- 6.9
Juin	671	186	- 72.3	1 158	1 513	+ 30.7	1 594	1 307	- 18.0
Juillet	690	0	- 100.0	904	1 419	+ 56.9	1 064	1 158	+ 8.8
Août	604	545	- 9.8	751	1 119	+ 49.0	910	1 098	+ 20.7
Septembre	653	0	- 100.0	666	1 150	+ 72.7	957	869	- 9.2
Octobre	587	0	- 100.0	677	1 217	+79.8	774	865	+ 11.8
Novembre	595	545	- 8.4	633	1 167	+ 84.4	826	1 032	+ 24.9
Décembre	227	0	- 100.0	464	1 308	+ 181.9	1 183	832	- 29.7
Janvier	443	0	- 100.0	541	1 394	+ 157.7	782	1 150	+ 47.1
Février	507	545	+ 7.5	730	1 111	+ 52.2	742	909	+ 22.5
Total	6 375	3 469	*- 45.6	10 233	15 182	+ 48.4	12 849	13 632	+ 6.1

*L'augmentation importante des autorisations de séjour B attribuées depuis le 1er mai 2011 à des travailleurs UE-8 peut être expliquée par le changement de système. Depuis le 1er mai 2012, les autorisations de séjour B sont à nouveau soumises aux nombres maximums (clause de sauvegarde).

Source : ODM, P&A

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013

Autorisations de séjour B Contingent total 885
 Autorisations de courte durée L Contingent total 7 722

3^{ème} trimestre ALCP : 221

3^{ème} trimestre ALCP : 1 930

1^{er} décembre 2012 – 28 février 2013 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Décembre	92	534	129	467	3 969	1 821
Janvier	92	626	37	601	4 570	1 220
Février	37	663	0	560	5 130	660

¹ sur 442 autorisations octroyées jusque-là
 Source SYMIC (tableau P&A)

² sur 3860 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2012

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations		Autorisations en cours ^{13*}	
	2012	2013	2012	2013**
Janvier	5 390	6 182	256 036	--
Février	5 122	4 794	256 036	
Mars	5 633		256 036	
Avril	4 990		262 094	
Mai	4 433		262 094	
Juin	4 145		262 094	
Juillet	5 598		264 741	
Août	5 174		264 741	
Septembre	6 370		264 741	
Octobre	7 367		--	
Novembre	6 321		--	
Décembre	3 682		--	

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers; Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Valeurs à la fin du trimestre

** Données en partie non encore disponibles

4.5 Procédure d'annonce¹⁴

Jours de travail	Fév 12	Fév 13	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	516 945	510 226	- 6 719	- 1.3
Travailleurs	299 761	287 481	- 12 280	- 4.1
Indépendants	76 059	80 170	4 111	5.4
Travailleurs détachés	141 125	142 575	1 450	1.0
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	35 626	39 209	3 583	10.1
Travailleurs	15 412	17 094	1 682	10.9
Indépendants	5 134	5 969	835	16.3
Travailleurs détachés	15 080	16 146	1 066	7.1
Annonces par secteurs économiques				
Total général	35 626	39 209	3 583	10.1
Agriculture	360	347	- 13	- 3.6
Industrie et métiers	16 348	17 791	1 443	8.8
Services	18 918	21 071	2 153	11.4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers.

¹³ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

¹⁴ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-25/AELE).

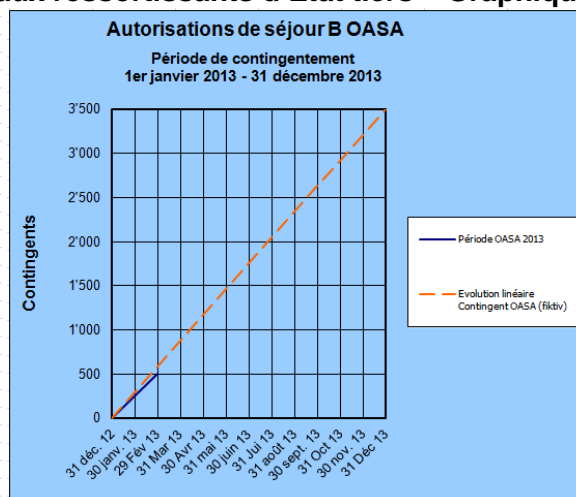
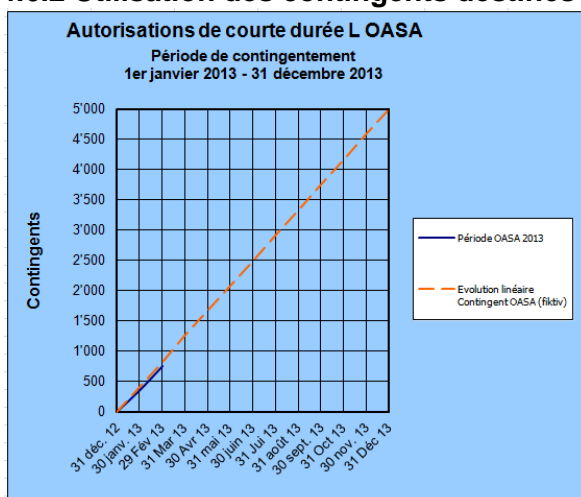
4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁵ / l'OASA¹⁶

4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2013, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2013, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 jan. 13	361	417	252	292
28 fév. 13	765	834	504	584
31 mar. 13		1 251		876
30 avr. 13		1 668		1 168
31 mai 13		2 085		1 460
30 juin 13		2 502		1 752
31 juil. 13		2 919		2 044
31 août 13		3 336		2 336
30 sep. 13		3 753		2 628
31 oct. 13		4 170		2 920
30 nov. 13		4 587		3 212
31 déc. 13		5 000		3 500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques



¹⁵ Loi fédérale sur les étrangers

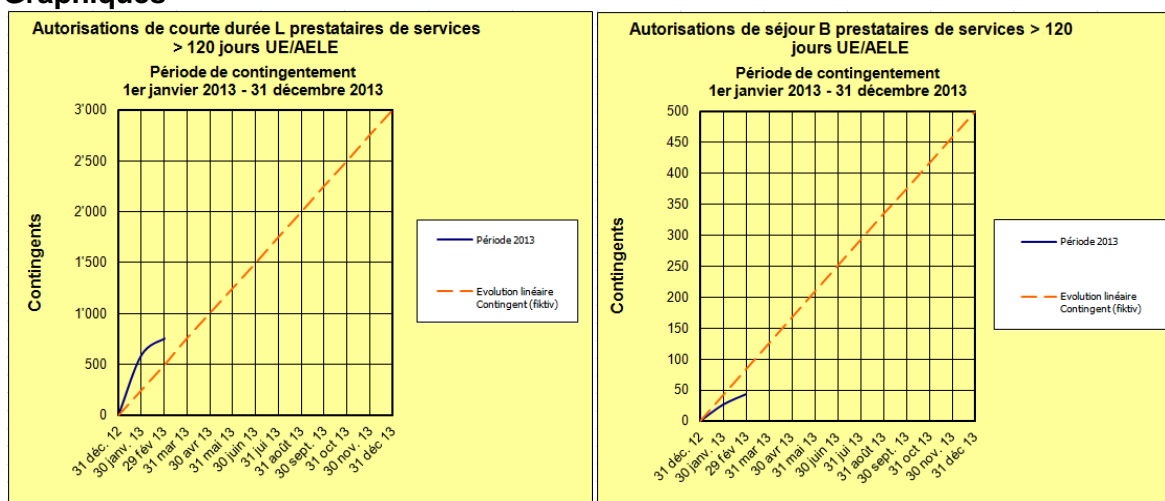
¹⁶ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année

	Titulaires autorisation L		Titulaires autorisation B	
	Utilisation au cours de la période 2013, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période 2013, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 jan. 13	590	250	27	42
28 fév. 13	750	500	44	84
31 mar. 13		750		125
30 avr. 13		1 000		167
31 mai 13		1 250		209
30 juin 13		1 500		250
31 juil. 13		1 750		292
31 août 13		2 000		334
30 sep. 13		2 250		375
31 oct. 13		2 500		417
30 nov. 13		2 750		459
31 déc. 13		3 000		500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.4 Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE – Graphiques



5. Naturalisations

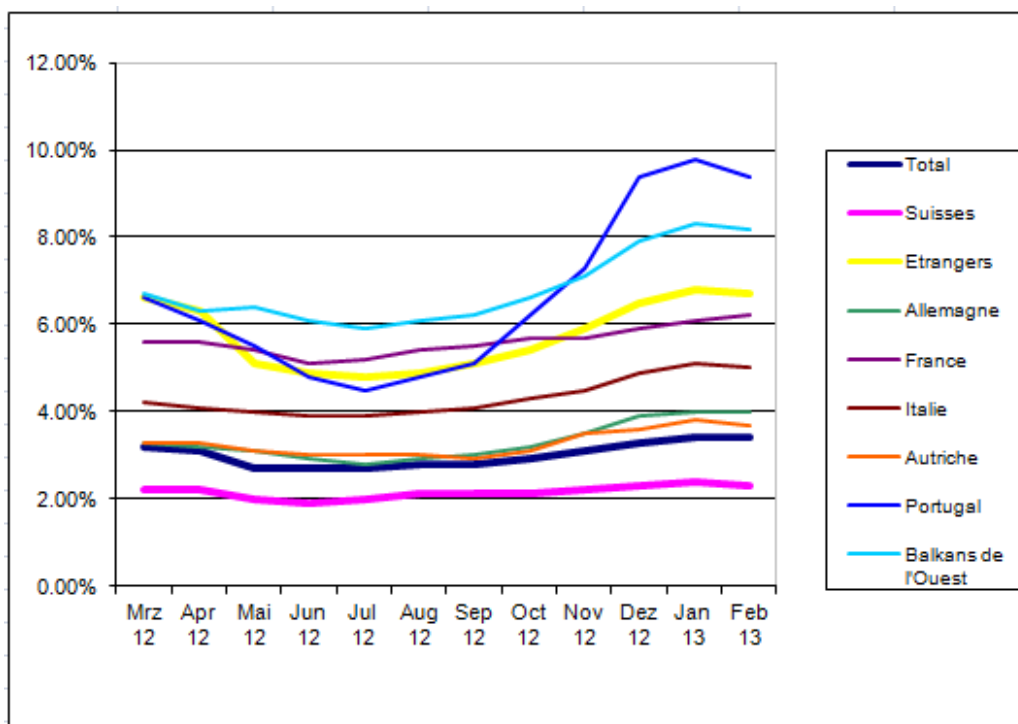
Acquisition de la nationalité suisse

	Février 2012	Février 2013	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	2 580	1 813	- 29.7
ordinaires	1 589	1 007	- 36.6
facilitées et réintégrations	991	806	- 18.7
Principaux Etats de provenance			
Italie	305	251	- 17.7
Allemagne	271	236	- 12.9
Serbie	192	124	- 35.4
Kosovo	162	112	- 30.9
Turquie	93	81	- 12.9

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

6. Taux de chômage

Taux de chômage	Février 2012	Février 2013
Total	3.4%	3.4%
Etrangers	7.0%	6.7%
Suisses	2.3%	2.3%



Source : Seco, représentation graphique ODM/P&A.